

honorables députés à procéder méthodiquement. Ils n'ont aucune raison de traiter ces nombreuses questions lorsqu'il sont censés étudier le titre abrégé, puisque l'examen des divers articles leur permettra de les aborder dans l'ordre où elles se présentent. Les honorables députés devraient convenir dès maintenant de respecter le Règlement. Je les invite à adopter l'article à l'étude afin de passer aux dispositions portant sur les questions qu'ils ont traitées au cours de l'examen de l'article 1.

M. LENNARD: Je veux attirer l'attention du ministre des Finances sur un point particulier. Je n'ai aucunement voulu dire qu'il faudrait augmenter d'un seul pied l'espace cultivé en serre. Mais les producteurs voudraient bien savoir ce qui serait le plus utile à la population. Ne vaudrait-il pas mieux cultiver des légumes que des fleurs? La population a besoin de légumes.

L'hon. M. ABBOTT: Je voudrais bien venir en aide aux producteurs. Mon honorable ami m'a posé une question sans détour. J'ignore s'il vaudrait bien mieux pour les Canadiens d'avoir de la laitue produite en serre que des fleurs. Cela se vaut, je pense. De toute façon, nous n'avons certes pas suffisamment de serres au Canada pour produire de la laitue pour tous ceux qui en voudraient. La laitue d'hiver est tout simplement un article de luxe; aussi je pense que ceux qui veulent manger de la laitue produite en serre n'ont qu'à en payer le prix s'ils le peuvent. Passe si nous avons les devises américaines pour en importer en quantité suffisante des Etats-Unis ou d'ailleurs; mais puisque nous ne le pouvons pas, j'affirme que la laitue de serre chaude est un produit de luxe qui appartient à ceux qui peuvent le payer.

M. GREEN: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Nous avons eu une discussion sur les sujets que nous pourrions aborder au cours de l'étude de cet article, avant que vous occupiez le fauteuil. Il a été entendu de tous les côtés à la Chambre qu'il serait régulier de discuter de l'application générale du plan en étudiant le premier article. Or l'Orateur suppléant qui était au fauteuil n'a certes fait aucune objection.

Une VOIX: Il n'y a pas eu d'entente à ce sujet.

M. GREEN: La procédure n'a pas été déclarée irrégulière. Le ministre des Postes a été à son siège toute la soirée, et il n'a aucunement protesté.

L'hon. M. ABBOTT: L'Orateur suppléant a fait de son mieux.

M. GREEN: Les questions posées depuis une demi-heure sont toute de caractère général et elles ont trait à l'application générale du plan. En raison de ce caractère, je prétends donc, Votre Honneur, qu'elles sont régulières. Je reconnais que s'il s'agissait de questions se rattachant à des articles spécifiques, elles ne seraient pas régulières, mais il n'en est pas ainsi.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: En réponse à mon honorable collègue je dois dire, —et je crois qu'il en conviendra,—que plusieurs des questions soulevées auraient été plus à point lors de l'étude des divers articles. Avant six heures j'ai tenté d'obtenir des membres du comité qu'ils étudient le projet de loi d'une manière ordonnée, c'est-à-dire d'examiner l'article I qui est simplement le titre abrégé, puis de passer aux autres articles et de traiter des différentes questions qu'on a discutées ici. Mais nous n'en sommes pas rendus aux autres articles. Mon honorable collègue ne prétendra sûrement pas que c'est une façon ordonnée et convenable d'examiner un projet de loi. Au contraire elle est tout à fait irrégulière. Aucun article du Règlement ne l'autorise. Je demande encore aux honorables députés de chercher à procéder conformément au Règlement. Ce n'est pas agréable pour le président d'être constamment obligé de rappeler les dispositions du Règlement. Tous les honorables députés devraient s'efforcer d'aider le président à faire observer le Règlement. Je crois qu'on devrait le respecter. Je demande encore une fois aux honorables députés d'essayer de procéder avec ordre et d'examiner l'article I.

M. POULIOT: Monsieur le président...

M. ROSS (St. Paul's): J'aimerais poser une question au ministre.

Cela ressortit à la question dont nous sommes présentement saisis. Je ne crois pas que ma question soit irrégulière. Le présent projet de loi a trait à la conservation des devises.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: A l'ordre!

M. ROSS (St. Paul's): Je ne veux pas étudier ce que renferme le projet de loi. Je veux poser une question.

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT: A l'ordre! Le comité est présentement saisi du titre abrégé, uniquement de cela. L'honorable député trouvera d'autres articles...

M. ROSS (St. Paul's): Loi d'urgence sur la conservation des devises.